



ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION et LE STATIONNEMENT

Le Maire de VIEUX-MOULIN,

Considérant que pour assurer la sécurité publique en raison des travaux d'enfouissement rue Saint Jean, impasse Saint Jean, cour du Mont Saint Mard et route Eugénie, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement sur les tronçons concernés du 14 septembre 2026 au 15 novembre 2026.

Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225

Vu les Articles L 131.2, L 131.3, L 131.4, L 184.13 du Code des Communes

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 07 juin 1977 :

ARRETE

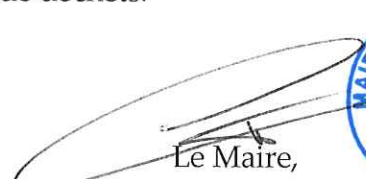
Article 1 – Du lundi 14 septembre 2026 au dimanche 15 novembre 2026, la circulation et le stationnement seront interdits entre 07h45 et 17h00 sur les tronçons d'enfouissement des réseaux, cf plan annexé.

Article 2 – La signalétique et les barrières seront posées par la société Equans.

Article 3 – Tout recours contentieux relatif au présent arrêté devra être présenté devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans les deux mois à compter de la date de publication de celui-ci.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie d'Attichy, au SDIS, à la Poste, aux prestataires de ramassage de déchets.

Fait à Vieux-Moulin, le 08 septembre 2026.


Le Maire,
Franck PRÉVOST



Mairie – 18 rue Saint Jean – 60350 VIEUX-MOULIN

Tél : 03.44.85.60.99

mairie@vieux-moulin60.fr

